

**COMMISSION NATIONALE DE SUIVI
ET DE CONTRÔLE DE GESTION
(CNSCG)**

*Publication des extraits de décisions
de mesure d'encadrement*

Audience du jeudi 1^{er} août 2019

Dossier : SAS ETOILE NOIRE DE STRASBOURG

La commission s'est réunie afin d'étudier le dossier financier de la SAS ETOILE NOIRE DE STRASBOURG. Après étude, la commission a pris la décision de **valider la participation de la SAS Etoile Noire de Strasbourg en championnat 2019-2020 de Division 1.**

Toutefois, eu égard à un montant de dettes élevé au 30 avril 2019 et en augmentation de +X K€ par rapport au 30 avril 2018, la commission constate que la situation financière de la SAS nécessite un suivi régulier, tout au long de la saison, de sa part.

**PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION NATIONALE DE SUIVI ET DE CONTROLE DE GESTION
A DELIBERE ET DECIDE :**

1. Suivi mensuel

La commission décide de placer la SAS Etoile Noire de Strasbourg sous surveillance, pour la durée de la saison sportive 2019-2020, impliquant la transmission le 20 de chaque mois :

- ⇒ d'un plan de trésorerie prévisionnel type (en format Excel, joint au présent au courrier) établi jusqu'au 30 avril 2020 actualisé mensuellement, avec un premier envoi fixé au 20 septembre 2019 et un dernier envoi fixé au 20 avril 2020, à l'adresse email jb.cave@ffhg.eu ;
- ⇒ copie du relevé bancaire,
- ⇒ copie de l'état de rapprochement bancaire.

2. Information complémentaire

En application de l'article 1^{er} du cahier des charges en vigueur, dans l'objectif de parfaire son analyse de la situation financière du club prenant part au championnat de Division 1, la commission est amenée, le cas échéant, à demander à la SAS, pour le 15 février 2020, les éléments ci-suit :

- Une situation comptable détaillée (actif, passif, compte de résultat) arrêtée au 31 décembre de la saison en cours,
- Un rapport d'examen limité du Commissaire aux comptes sur les comptes au 31 décembre de la saison en cours,
- Un compte de résultat anticipé (« atterrissage ») au 30 avril de la même saison en complétant un tableau Excel (transmis par la commission à la SAS au cours du mois de Décembre).